



PRIN DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 14, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Convention entre l'Espagne et le Portugal. — Entrée des Portugais en Espagne. — Détails sur l'armée de la reine. — Nouvelles de la Hollande. — Exposé des motifs de la loi relative aux céréales. — Affaire du banquier de Haes. — Correspondance particulière de Barcelonne. Entrée de Mina dans cette ville. — Opinion d'un journal hollandais sur le discours du roi Guillaume. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 octobre — Le roi est arrivé hier à Londres vers une heure et a tenu un conseil pour délibérer sur la prorogation ultérieure du parlement. Il a été décidé qu'il serait prorogé du 10 novembre au 17 décembre.

— Le duc de Wellington se portait hier beaucoup mieux, quoiqu'encore relégué dans sa chambre.

— Il n'est pas vrai, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, que le général Sébastiani soit revenu à Londres. (Morning-Chronicle.)

— On écrit de Lisbonne, le 17 octobre :

Nous n'avons pas encore la certitude que l'avant-garde de nos troupes est entrée en Espagne. On est généralement d'opinion que les royaumes de Léon et d'Estramadure ne sont pas assez libres de carlistes pour qu'elles puissent faire leur jonction avec les autres auxiliaires. Aucun détachement de la 2^e division n'a encore quitté Lisbonne. Le corps du colonel Dodgin se trouve encore à St.-Ubes et paraît avoir reçu l'ordre de se porter sur les frontières. Dans l'état où se trouve ce corps, il ne pourra se mettre en marche que le mois prochain. On dit qu'il sera envoyé par mer à Barcelonne.

Voici les articles de la convention qui a été conclue pour fixer les conditions auxquelles le corps auxiliaire portugais se rendra en Espagne :

Art. 1^{er}. La reine de Portugal s'engage à renvoyer en Espagne 6,000 hommes de troupes portugaises pour combattre le prétendant. Cette force sera successivement augmentée jusqu'à dix mille hommes, s'il est possible et si les circonstances l'exigent.

Art. 2. Les 6,000 hommes seront prêts à passer les frontières du nord de l'Espagne, le 30 septembre.

Art. 3. Le jour de l'entrée sera fixé par les deux gouvernements.

Art. 4. Dans le cas où les troupes entrent en Espagne, elles prendront position à Salamanque et aux environs jusqu'à ce que les circonstances aient rendu nécessaire de fixer un autre point, du consentement des deux gouvernements ; les troupes s'avanceront successivement, d'après ce qu'exigeront les circonstances, de concert avec les troupes de la reine d'Espagne, et conformément aux instructions de leur gouvernement arrêtées avec celui d'Espagne.

Art. 5. Les troupes de S. M. T. C. seront traitées sur le même pied que si elles étaient en campagne, comme il convient à des troupes auxiliaires.

Art. 6. La reine d'Espagne s'engage à entretenir les troupes auxiliaires, en prenant à sa charge la différence des dépenses entre le pied de paix et le pied de guerre. Le montant de cette différence et le mode de paiement seront fixés à l'amiable.

Art. 7. La reine-régente d'Espagne promet que les troupes de S. M. T. F. seront reçues et traitées en

Espagne comme celles de S. M. T. C. et S. M. T. F. promet de retirer ses troupes du territoire espagnol aussitôt que la guerre actuelle contre le prétendant sera terminée.

Art. 8. La présente convention sera ratifiée dans les quinze jours, ou plutôt s'il est possible.

FRANCE.

Paris, le 29 octobre. — M. l'amiral de Rigny est de retour à Paris depuis quelques jours. Sa santé n'est point encore rétablie.

— M. Odilon Barrot est revenu ce soir à Paris.

— Le général Llander est depuis vendredi dernier à Paris.

— Le Journal des Débats proclame l'accord qui n'a cessé de régner et qui règne encore entre tous nos ministres, et annonce que, malgré quelques différends, l'alliance de la France et de l'Angleterre est aussi solide qu'elle ne l'a jamais été.

— L'ouverture de la chambre des députés, d'abord fixée au 15 janvier, sera, dit-on, avancée au 28 décembre. On a remarqué qu'en reculant la session à l'année 1836, il n'y aurait pas eu par le fait convocation pour l'année 1835. Bien que la dernière session ait duré jusqu'au mois d'août dernier. La convocation de la chambre se reportait au mois d'août 1834.

— Henri Barbet, député et maire de Rouen, avait intenté un procès en diffamation à M. Laurier, gérant de l'Indiscret, appuyé sur ce que, dans plusieurs numéros de son journal, le rédacteur de l'Indiscret l'avait représenté comme ayant, il y a quelque temps, introduit dans la ville, en fraude des droits d'octroi, un énorme panier de vin de Champagne, et comme ayant l'habitude de se livrer à ce genre de contrebande favorisée, par ordre, par les employés de l'octroi. Cette affaire était appelée, le 24 octobre, devant le tribunal correctionnel de Rouen.

M. Laurier a été condamné par défaut à un mois d'emprisonnement, 1000 fr. d'amende, et 10,000 fr. de dommages intérêts envers M. Barbet. Le tribunal a de plus ordonné que le jugement serait affiché au nombre de mille exemplaires, et il en a ordonné l'insertion trois fois consécutives dans les journaux de Rouen, au tres que l'Indiscret, et dans trois journaux de la capitale.

— On ne s'occupe plus à Paris que d'une seule chose, du genre de mademoiselle de Tagliani. C'est la seule nouvelle du jour. On questionne les médecins. On s'informe auprès des habitués. La vérité est que Tagliani ne pourra danser que l'hiver prochain.

— M. Cauchois-Lemaire, rédacteur en chef du Bon sens, et M. Dieudé, gérant de la Quotidienne, prévenus d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et qui comparaissent hier pour ce fait devant la cour d'assises de la Seine ont obtenu du jury un verdict d'acquiescement.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La division portugaise est entrée en Espagne le 14 par Zamora. (Débats.)

— On lit ce soir dans le Journal de Paris : « La légion Swarce a été dissoute pour indiscipline ; elle a été désarmée par la légion étrangère. Le gouvernement autorise les soldats à entrer dans cette légion ou à rentrer en France. »

— Les capitaines-généraux ont reçu l'ordre d'indiquer immédiatement les districts qu'il convient de déclarer en état de siège, et sont autorisés à prendre contre ces districts, en cas d'urgence et sans attendre des instructions de Madrid, toutes les mesures nécessaires.

On prépare une expédition pour chasser les carlistes qui se trouvent en observation devant Saint-Sébastien et pour rétablir les communications.

Le général El Pastor, arrivé à Bilbao, s'est joint aux troupes anglaises, pour marcher sur Vittoria, assiégé par les carlistes.

Don Carlos est dans l'Alava. Cordova vient de se mettre à sa poursuite, à la tête d'une division de 11,000 combattans, et en laissant d'autres forces sur l'Arga, avec mission de couper la retraite aux bandes carlistes. Don Carlos n'a pas d'armes pour ses nouvelles recrues ; il enlève de force des jeunes gens, mais la désertion se met dans leurs rangs.

On nous communique la pièce suivante, indiquant l'état des troupes de la reine, opposées aujourd'hui au prétendant, ou prêtes à entrer en campagne :

« Général Cordova. Infanterie, 13,000 hommes ; cavalerie et artillerie, 2000. — Total, 15,000 hommes. »

« Général Espartaco. Légion anglaise, sous les ordres du général Evans, infanterie, cavalerie et artillerie, 9000 hommes ; colonne del Pastor, composée des bataillons d'Afrique, Saint-Ferdinand, gardes nationaux de Saint-Sébastien et Chapelgorris. — Total, 11,000 hommes. »

« Général Gurrea. Colonne de toutes armes, 3,000 hommes ; armée de réserve, 8,000 ; légion d'Alger, 3,000 ; légion française, colonel Schwartz, 1,000 ; armée portugaise, 7,300 ; renforts envoyés de Madrid, 3,700 ; renforts d'Estramadure, 5,000 ; renforts d'Aragon, 4,000 ; garnisons de Pampelune, 2,000 ; de St.-Sébastien, 800 ; Bilbao, 2,500 ; Vittoria, 2,000 ; Logrono, 1,000 ; Puente-la-Reyna, 1,500 ; Guetaria, 400 ; Leiqueitio, 400 ; Puente de Iran, 1,000. »

« Total, 61,000 hommes d'armée active, et 11,600 hommes de garnison. »

— Marie-Christine a décrété l'établissement à Madrid d'un Hôtel des Invalides.

— Une commission a été nommée pour la révision des statuts de l'ordre royal et militaire de St. Ferdinand.

— On assure que le général Quesada a donné sa démission des fonctions de commandant en chef de

ROSSINI.

On trouve les détails qui suivent dans une feuille carliste : La situation et l'inaction de Rossini qui est toujours à Paris, ne cessent d'exciter l'intérêt public. On sait que son dernier ouvrage, composé en entier pour l'académie royale de musique, est Guillaume Tell, colossale et magnifique partition, que nous ne connaissons point encore, qui était dans tout l'éclat de ses représentations lorsqu'arriva la révolution de 1830. Rossini qui n'est guère révolutionnaire, comme les grands artistes, avait contracté avec l'ancienne maison du roi. Ce traité fut rompu par le nouveau ministre. La nouvelle liste civile plaça même contre Rossini, afin de ne pas lui payer une pension de 6,000 francs incontestablement due. La restauration avait appelé par ses bienfaits le grand artiste d'Italie, afin d'honorer la France. La révolution n'échangea avec lui que des significations et du papier timbré. Cet incroyable procès n'est pas encore terminé à l'heure qu'il est. Rossini a juré par son piano de ne pas rompre d'une semelle et certes il aura bien raison. En attendant que la fin de cette longue chicane lui permette de retourner en Italie, et de se fixer dans sa définitive villa, près de Bologne, Rossini gardé le silence. Il n'a pas encore quarante ans ; mais après avoir donné quarante pièces, presque toutes œuvres capitales, il a bien gagné le droit de se reposer. On ne peut guère compter quelques canzonettes, bagatelles charmantes qu'il compose

en jouant et qui sont si vivement recherchées qu'un éditeur vient d'en acheter six au prix de 2,000 fr. chacune. Le maestro passe son temps à dormir, à manger du macaroni, qu'il prépare lui-même avec un talent très distingué, puis il vient causer dans le magasin de musique de Pacini.

On le rencontre souvent se promenant sur le boulevard, près du théâtre Italien, dans l'exploitation duquel il est intéressé. Il occupe dans les bâtiment du théâtre un petit logement des plus modestes ; car Rossini, depuis qu'il est riche, s'est avisé d'être économe. Lui jadis insouciant artiste, il entend à présent les affaires aussi bien que M. Aguado le banquier, dont il habite une partie de l'été la plus belle maison du Petit Bourg. Rossini a toujours cette physionomie belle et ouverte, fort admirée jadis en Italie ; sa conversation est spirituelle comme sa figure, maligne même quelquefois. Il lui est arrivé fréquemment de s'amuser aux dépens des enthousiastes ridicules qui croyaient lui faire leur cour en rabaisant des compositeurs français que Rossini admire, autant et plus que personne. Grétry, traité de perruque par quelques niais, est en grande estime auprès de l'auteur du Barbier de Séville.

M. Charles Nodier vient de publier sur le Dictionnaire de l'Académie française, dont il est membre, des réflexions si remarquables, que nous croyons être agréables à nos lecteurs en les reproduisant en partie :

Si pourtant l'Académie a laissé à la critique une part qu'elle n'aurait pu lui enlever sans lui abandonner une autre, elle a offert à la saine lexicographie une compensation immense dans les améliorations notables de cette sixième édition. Des additions innombrables, prescrites par l'usage, et confirmées par l'autorité des bons écrivains les plus récents ; des définitions plus exactes, ordinairement plus claires et quelquefois plus correctes, une multitude d'acceptions oubliées, restituées à leur place naturelle, et justifiées par des phrases d'exemple bien faites, ou empruntées aux formes les plus vulgaires ou les plus accréditées du langage des gens qui parlent bien. Donnent à cette édition vraiment classique un avantage considérable sur toutes celles qui l'ont précédée.

Un des grands écueils des dictionnaires qui se réimpriment, c'est cette émulation du mieux qui a fait tomber tant de lexicographes dans le pire et dans le détestable. Toutes les fois que vous voyez un nouveau dictionnaire se targuer fièrement d'une augmentation de trente mille mots, vous pouvez poser en fait, sans crainte de vous tromper, que ce dictionnaire contient vingt-neuf mille cinq cents barbarismes qui n'étaient pas dans les autres, car il ne s'introduit pas plus de cinq cents mots nécessaires dans une langue, pendant toute la durée d'un siècle ; et les honnêtes lecteurs qui se laissent éblouir par ces annonces fanfa-

la garde royale et de capitaine-général, et qu'il sera remplacé par le général Palafox.

— *La Revue espagnole*, journal rédigé par les amis du ministère actuel, contient l'article suivant dans son numéro du 18 :

« Nous savons d'une manière positive, que le décret de convocation des cortès a été jugé très favorablement à Paris, tant par le public que par le gouvernement français. Ce fait, que nous pouvons garantir, dissipera les inquiétudes que quelques bons Espagnols avaient conçues sur les dispositions de la France par rapport à notre marché politique.

— Voici maintenant ce qu'on lit dans le *Journal des Débats* :

On doit désormais considérer le mouvement provincial d'Espagne comme à peu près terminé. Les journaux de Madrid, reçus aujourd'hui jusqu'à la date du 22, et que nous avons sous les yeux, annoncent que l'armée de Despenaperros et de Manzanarés est en marche pour l'Aragon afin d'y combattre les factieux, et il est à croire que la Catalogne recevra une partie de ce secours.

— Une lettre particulière de Paris, datée du 29 à cinq heures du soir, nous annonce ce qui suit :

« On reçoit à l'instant ici des nouvelles de Madrid du 23. Toutes les juntes se sont soumises. Trente mille hommes marchent de Madrid et des provinces vers la Navarre. Espinosa aussi conduit ses troupes contre les carlistes du Nord. Il va paraître un décret pour lever 100,000 hommes. Les fonds espagnols ont haussé et haussent encore. »

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Voici un extrait de l'exposé des motifs du projet de loi sur les grains, présenté aux états-généraux, par le ministre des finances :

« S. Exc. fait observer que dans cette loi on a donné la préférence au principe de la hausse et de la baisse des droits pour l'importation des grains sur un système de droit fixe, parce qu'on a cru par là assurer une production plus égale à l'agriculture tout en laissant au commerce un mouvement plus libre. L'exemple et l'expérience chez d'autres peuples ont fortifié l'opinion du gouvernement à cet égard. Quelques articles de l'agriculture sont imposés ou dégrévés en rapport avec les dispositions sur les grains, comme par exemple les droits sur l'exportation du beurre et du fromage qui sont proposés avec la réduction d'un tiers.

« Dans le mémoire explicatif le ministre fait remarquer que c'est l'agriculture proprement dite, la culture des grains qui a besoin de la plus grande somme de protection. L'éducation des bestiaux et l'article du beurre et du fromage, ces branches si intéressantes et si considérables de l'agriculture, quoique les prix en soient pour le moment en baisse, ne sauraient cependant être considérées comme étant en souffrance, car, sans compter la consommation à l'intérieur, l'exportation s'est élevée : pour le beurre indigène en 1833 à 5,600,000 livres des P. B., 1834, 5,725,000; pour le fromage indigène en 1833, 11,365,000; 1834, 13,500,000.

« Autrefois la Hollande était le marché général, le point central entre l'Europe septentrionale et méridionale où les navires hollandais apportaient les productions du Midi et du Nord.

« Aujourd'hui les grains se transportent directement du pays qui les produit à celui qui les consomme sans attérir dans un port intermédiaire servant d'entrepôt ou de grenier d'abondance. Le rétablissement de cet état de choses d'autrefois est devenu impossible par les entraves à l'importation de ces céréales dans les différents pays consommateurs, principalement dans la Grande-Bretagne, la

France, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne et les autres états de l'Italie. Mais de plus le système d'entrepôt existe dans tous les pays susnommés; ils ils resteront donc toujours des lieux d'entrepôt quoique l'importation pour la consommation soit temporairement défendue ou entravée par des droits élevés. Le résultat en est que dans les ports de ces pays on garde continuellement de grandes provisions, la plupart pour le compte d'expéditeurs étrangers, en attendant qu'on puisse les importer, les livrer à la consommation en cas de hausse des prix et de baisse des droits, fin de recueillir ainsi les premiers bénéfices de l'admission ou d'être prêt à satisfaire à la première pénurie qui se déclarerait dans quelque autre pays. On compte que le terme moyen de la quantité de grains étrangers qui est entreposée continuellement de cette manière et à ces fins, dans les pays nommés ci-dessus, peut être évalué à 80,000 lastes. La quantité de grains provenant de ces entrepôts qui est admise et livrée à la consommation, est bientôt remplacée par des arrivages de céréales des pays qui les produisent; l'on a vu souvent que ces remplacements ont surpassés les quantités livrées à la consommation et alors cet excédant, qu'on ne peut placer nulle part, affine en Hollande où il est entreposé pour être vendu à tout prix.

Mais dans ces cas il est de l'intérêt du commerce, afin de pouvoir soutenir la concurrence, que ces grains que l'on pourrait exporter, ne soient pas imposés, en d'autres termes qu'ils soient emmagasinés en un entrepôt réel ou fictif.

L'expérience de 1828 à 1830, a démontré qu'avec des droits plus élevés, un système facile d'entrepôt et des bas prix de location de magasins, on peut faire ici un commerce très actif de réexportation. C'est ainsi qu'on a réexporté :

En 1828, 24,731 lastes de froment; 1829, 25,023; 1830, 8789.

Total 58,543 lastes.

En 1828, 1550 lastes de seigle; 1829, 6185; 1830, 4542.

Total 12,277.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} NOVEMBRE.

M. le général Evain, ministre de la guerre, est attendu de retour de son voyage à Paris, le 3 novembre.

— L'exposition des produits de l'industrie a été définitivement fermée hier à quatre heures de l'après-midi. Elle a reçu dans ce dernier jour un grand nombre de visiteurs, malgré le mauvais temps, et il s'est encore placé dans cette journée plus de deux cents billets.

— Lors de la disparition du banquier Dehaes de cette ville, les scellés furent immédiatement apposés en son domicile; aujourd'hui le sieur Verbiest, d'Anvers, qui avait formé à Bruxelles avec Dehaes une société d'escompte, demandait au tribunal de première instance que les scellés apposés sur les registres et les documents, ainsi que sur la caisse de la société, fussent immédiatement levés; M^{re} Verhaegen jeune, en sa qualité d'agent à la dite faillite, a soutenu qu'il n'y avait pas lieu à lever des scellés parce que l'acte de société produit par le sieur Verbiest, était un acte ne portant pas date certaine, que si cet acte existe réellement

autant de ces phrases d'exemple, si souvent et si mal-à-propos critiquées, parce qu'on n'a pas cherché à en faire des modèles élégamment inutiles de style oratoire et littéraire, mais dans lesquelles on a reproduit avec un soin religieux tous les mouvements et toutes les formes du langage.

Comment en serait-il autrement, surtout dans cette nouvelle édition qui a été l'objet de tant d'investigations et de tant de sollicitudes? Il n'y a pas un mot du *Dictionnaire de l'Académie Française*, et de ces mots par une acception, et de ces acceptions, par une application usuelle, qui n'ait été scrupuleusement discutée à diverses reprises dans les séances de ce corps illustre où tous les arts de la parole ont des représentants. Repris en sous-œuvre, et pour ainsi dire reconstruit durant le secrétariat de M. Auger, assisté d'une commission choisie parmi les hommes les plus versés en lexicologie et en grammaire, le *Dictionnaire* a été terminé sous le secrétariat de M. Villemain, par les soins de M. Droz, et personne ne pourra contester l'autorité de ces deux écrivains dans toutes les questions qui touchent au langage. Dans celles qui appartiennent à la technologie, et je persiste à dire que l'Académie aurait pu se montrer plus sobre encore, sans crainte de tomber dans le défaut d'une timidité mesquine, elle s'est constamment éclairée des lumières des autres classes de l'Institut; en les consultant chacune suivant sa spécialité, de sorte que la définition scientifique a presque toujours été rédigée pour elle par le savant lui-même qui avait fait

il doit se trouver transcrit sur les livres de caisse qui se trouvent sous scellés; M^{re} Verhaegen a déclaré dans sa plaidoirie que l'actif de Dehaes ne s'élevait pas à deux cents mille fr., après que tout sera liquidé, tandis que le passif peut être évalué dès à présent à plus de deux millions; que dans un tel état de choses, l'intérêt de nombreux créanciers de Dehaes, commandait de ne point dénier ou reconnaître l'existence d'un acte de société entre M. Verbiest et Dehaes. Au reste, M. Verhaegen ne s'est pas opposé à la nomination d'un sequestre à nommer par le tribunal.

M^{re} Barbanson a soutenu, dans l'intérêt de M. Verbiest, qu'une société existait réellement; que cette société était dissoute par la déconfiture de Dehaes, que partant Verbiest qui avait versé dans l'association une partie de sa fortune, doit pouvoir continuer la liquidation des affaires; que du reste M. Verbiest n'entendait point faire des affaires nouvelles, mais bien de liquider celles courantes; M^{re} Barbanson s'est opposé à la nomination d'un sequestre, mais non pas à celle d'un liquidateur; il a proposé à ces fins la personne de M. Massé, employé de M. Dehaes.

— Hier, au Lloyd, on a fait les belges à 100 1/2; perp., 28 3/4 A.; cortès 28 3/4 A.; coupons 19 P.; différée 14 A.; Guebh. 28 3/4 A.; Ard. 42 3/8 A.; banque de Belg. 110 P.; Société de Comm. 140 1/2 A.; canaux 110 P.; hauts fourns. 116 1/2 A.; banque fonce. 96 1/4; Fléau 109 1/2 P.; Hornu 109 1/4 P.; Sclessin 110, soc. nat. 121 3/4 A.; Lev. Fléau 108 1/4 P.

LIEGE, LE 2 NOVEMBRE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Barcelonne, le 23 octobre 1835.

Les affaires de l'Espagne ne vont pas mieux aujourd'hui, au contraire, les factieux carlistes quoique petit à petit ne font qu'augmenter, cependant il me semble qu'elles ne pourront plus guère marcher en avant. Les populations des grandes villes, se sont trop compromises envers les moines pour rebrousser chemin; ensuite on montre plus de patriotisme depuis qu'on a l'espoir que le gouvernement aidé de la représentation nationale élaborera une constitution. On n'en sera pas très-libre pour cela, mais enfin on aura gagné quelque chose et les Espagnols bien pensant ne sont pas aussi exigeants qu'on le croit : peut-être ne le sont-ils pas assez.

Le général Mina est entré avant-hier dans l'après-dîner, seul, croyant conserver l'incognito jusqu'à son logement, mais un ancien soldat compagnon de ses exploits de 1822, le reconnut sur la Rambla, lui sauta au col et tout le monde sut à l'instant que c'était Mina; la foule s'accrut avec cette précipitation qu'il lui a fallu près de 2 heures pour pouvoir gagner le logis; il est impossible de décrire l'enthousiasme de toute la population en retrouvant son général patriote : c'est un beau triomphe pour Mina.

La ville a été illuminée, comme on ne l'a plus vue, jusqu'à 3 heures du matin. Les musiques militaires à faroles (torches), comme en 1822, ont constamment parcouru les principales rues de la ville; Mina a repris son logement chez son ami Pedro Gil, qui doit être justement flatté de l'empressement mis dans la réception de son hôte.

Toutes nos communications par terre sont interrompues à chaque instant par les factious; l'une est venue il y a quatre jours à une demi lieue d'ici; mais on ne peut pas l'atteindre; dans le nombre de ces factieux, il y avait à peu près 140 lanciers équipés à neuf; on dit ici que c'est la France qui

le mot, ou qui en avait irrévocablement fixé l'emploi. A le considérer ainsi, on verra que le *Dictionnaire de l'Académie Française* se distingue essentiellement de tous les Lexiques ordinaires, et qu'il s'élève du rang vulgaire des recueils de vocables nationaux, à celui où de justes respects ont placé les codes et les législations. Ce n'est plus seulement un ouvrage à consulter pour les étrangers et les étudiants; c'est un livre de famille, indispensable à quiconque veut parler la langue du pays en connaissance de cause; c'est la chartre littéraire, la bible grammaticale de la nation, — (ajoutant et de ceux qui parlent le français, ou qui l'étudient.)

On lit ce qui suit dans le *Journal de Calcuta* :

« Lundi dernier, un habitant de Sangatte chassant dans les dunes entendit tout à coup son chien pousser des hurlements affreux, comme s'il était en proie à une vive douleur. Au même instant, il le vit accourir portant sur le dos un énorme oiseau qu'il prit d'abord pour un dindon. Il ne pouvait se rendre compte de la hardiesse belliqueuse de ce volatile. Le chasseur se disposait à punir, au moyen d'une pierre, l'insolence du nouveau Goliath pennifère, lorsqu'un grand étonnement il le vit prendre audacieusement son vol dans l'air.

Il le coucha en joue et l'abattit. Cet oiseau était le des airs, un aigle qui avait saisi le dos du chien entre ses serres et qui voulait l'enlever. Il avait six pieds trois pouces de vol ou d'envergure.

ait ces jolis cadeaux, probablement parce que la guerre civile finirait trop tôt; pendant que l'escadre alliée croise sur les côtes de la Catalogne et de la Biscaye et les garde de manière à ce que rien ne puisse être introduit par mer aux carlistes, il entre par les montagnes des convois de 3 à 400 bœufs et chevaux et tout ce que les carlistes peuvent avoir besoin.

P.S. J'apprends que quelques vitres de ceux qui n'avaient pas illuminé ont été brisées.

Nous apprenons que la Société de Commerce continue à faire des acquisitions de houillères, elle a acheté entr'autres celle des Artistes et plusieurs fortes parts de celles du Sart-Berleur, commune de Grâce-Montegnée.

Les nouvelles d'Espagne présentent aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Le Journal des Débats annonce l'entrée du corps des auxiliaires portugais sur le territoire espagnol par Zamora. D'autres rapports confirment les nouvelles de pacification dans les provinces. (V. Paris.)

Voici ce qu'on lit dans l'Onpartidigo au sujet du discours du roi de Hollande :

« Le blocus et l'embargo nous ont prouvé ce que nous avons à attendre de nos relations amicales avec les puissances étrangères. La déclaration naïve, que la situation politique n'a pas subi de changement, peut se passer de commentaire. Nous voyons avec plaisir qu'on introduit toutes les améliorations possibles dans notre administration intérieure, mais jusqu'ici nous n'avons pas senti les effets de ces améliorations.

« Les gardes communaux sont renvoyés en partie dans leurs foyers, mais les coûteux états-majors sont maintenus; les autres troupes sont encore trop nombreuses et hors de proportion avec nos moyens. Aussi les charges publiques s'élèvent-elles à un taux dont nulle autre contrée de l'Europe ne fournit l'exemple. Les relations avec la Belgique demeurent suspendues, et aucune parole consolante ne nous a annoncé la fin du *status quo*. »

Les électeurs de la ville de Herve sont convoqués pour se réunir, le 4 novembre prochain, à l'effet de procéder à la nomination d'un bourgmestre, de deux échevins et de cinq conseillers, en tout huit membres; de manière qu'aujourd'hui nous savons positivement qu'un seul membre du conseil de régence a conservé son mandat, après la communication des arrêtés du gouvernement relatifs aux deux établissements d'instruction de la ville de Herve.

— La société nationale pour entreprises industrielles et commerciales vient d'acheter les beaux charbonnages de Sart Long-champs et Bouvy, près de Marimont.

— La nouvelle de la mort de M. Alexandre Dumas ne se confirme heureusement pas, on annonce au contraire son prochain retour à Paris. Une fièvre cérébrale, dont a été atteint M. Godefroi Jadin, le compagnon de voyage de M. Dumas, a peut-être donné naissance au bruit de sa mort.

— Un de nos abonnés de Vielsalm nous écrit que M. le général Niellon et son épouse y sont arrivés lundi dernier et y sont restés jusqu'au 28 au soir. Pendant son séjour, le général a fait l'acquisition d'une ferme avec un joli quartier de maître. Cette belle propriété, située à Burtonville, près de Vielsalm, a été vendue au général par M. le bourgmestre de Bouvigny, fondé de pouvoir de M. Burnay, de Lisbonne, propriétaire de cette ferme.

Avant de quitter Vielsalm, M. Niellon a dit qu'il ira y prendre domicile dès le mois de novembre prochain. Le même correspondant nous écrit que tous les habitants de Vielsalm et des environs ont été et seront extrêmement flattés de recevoir au milieu d'eux, un général qui a pris tant de part à la révolution belge, qui a combattu si glorieusement pour la Belgique et son indépendance.

M. le général Niellon se propose, dit-on, de faire d'autres acquisitions dans ces contrées et d'y fixer tout-à-fait sa résidence. (Nouv. de Verviers.)

— M. Chelard donna à Paris en 1829 un opéra de sa composition, intitulé: *Macbeth*. Cet ouvrage dans lequel on remarquait de grandes beautés, obtint cependant peu de succès. L'auteur se retira à Manich où il fut nommé maître de chapelle du roi. Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans un journal: « Un nouvel opéra de M. Chelard vient d'être représenté: *La bataille de Herman* a dépassé ce que l'on attendait de son talent énergique et profond; le succès a été éclatant et glorieux; les revues allemandes parlent en détail des beautés de ce grand ouvrage. »

— M. le gouverneur de la province de Limbourg, ayant soumis au département de la guerre la question de savoir, si les autorisations dont les sous-officiers et soldats de l'armée ont besoin pour pouvoir

contracter mariage, doivent être délivrées par les chefs de corps ou par les conseils d'administration, vient d'être informé, par dépêche de M. le ministre, en date du 12 de ce mois, que les autorisations dont il s'agit doivent être délivrées par les chefs de corps.

— Les journaux publient une adresse de l'assemblée des états-provinciaux de Danemark, en réponse au discours d'ouverture. Cette pièce exprime dans les termes les plus affectueux et avec une sorte de naïveté antique, la reconnaissance du pays pour le roi sage qui l'a doté, sans y être nullement convié, d'une constitution et d'une représentation nationale assises sur les bases les plus libérales.

— On lit dans le *Constitutionnel des Flandres*: Nous venons d'apprendre la mort du digne évêque de Plaisance, M. Fallot de Beaumont, ancien évêque de Gand.

— On lit l'article qui suit dans le *Journal de Verviers*:

« Nous avons déjà publié plusieurs articles dans lesquels nous avons insisté sur l'intérêt qu'aurait la Belgique à solliciter son admission dans la confédération commerciale allemande.

« Forts de notre conviction à cet égard, nous continuerons à appeler l'attention du gouvernement et de la législature sur les avantages qui résulteraient pour le pays de rapports plus intimes à établir avec l'Allemagne.

« La Belgique s'est donnée les institutions les plus libérales; et qui garantissent la propriété de chacun sans laquelle garantie nulle entreprise industrielle n'est possible, elle occupe en Europe la position la plus avantageuse sous le rapport des relations commerciales; riche de son sol et de son climat si favorables au développement des manufactures, elle n'aurait rien à craindre d'aucune nation si la liberté du commerce pouvait y être établie un instant, le bon marché des choses utiles à la vie est tel dans notre patrie que nous lutterons sans désavantage contre toutes les nations étrangères, s'il était possible que la liberté illimitée du commerce s'y réalisât. Mais à quoi lui serviraient tous ses avantages physiques et moraux, si la Belgique restait isolée des autres peuples? A quoi lui serviraient ses houillères inépuisables, ses richesses métalliques si le travail du pays ne trouvait aucun intérêt à les exploiter? Que nous servirait-il de produire enfin, si nous restions sans consommateurs? Si elle était réduite à son propre marché l'industrie belge déperit.

« Entourée de tous cotes par des peuples qui, commercialement parlant, lui sont hostiles et qui repoussent ses produits, la Belgique industrielle regard l'avenir avec inquiétude. Depuis cinq ans les hommes du pouvoir la bercent par l'espoir d'un traité de commerce avec la France; et nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir à ce sujet. Depuis cinq ans la diplomatie est impuissante à applanir avec la Hollande, l'Angleterre qui profite de l'interruption de nos rapports avec nos anciens frères du nord, ne fait aucune effort pour rapprocher les deux peuples.

« Mais si la France ne veut pas de nous, si la Hollande persiste à rester dans l'éloignement, quelles sont donc les vues ultérieures de nos hommes d'état? Quelle est leur politique commerciale? Devons-nous rester à la merci de messieurs les industriels français, mendier leurs insignifiantes concessions? Non; c'est à l'Allemagne qu'il nous faut adresser. L'Allemagne ne repoussera pas l'alliance d'un peuple riche, par cela seul qu'il est laborieux et entreprenant; l'Allemagne a besoin de nos ports d'Anvers et d'Ostende, pour l'écoulement de ses produits; bientôt le chemin de fer ne fera plus de la Belgique et de l'Allemagne qu'un même peuple, se servant des mêmes moyens de communication, ayant les mêmes intérêts. Que tardons-nous donc à lui faire des ouvertures, si déjà elle-même, elle ne nous a prévénus?

« Frappés de l'état précaire dans lequel se trouve nos manufactures, et de la nécessité pour la Belgique d'une alliance de commerce avec l'Allemagne, plusieurs honorables industriels de ce district nous ont manifesté l'intention d'adresser une pétition à la chambre des représentants pour solliciter son intervention auprès du gouvernement, afin d'engager celui-ci à faire des démarches à ce sujet. Le *Journal de Verviers*, interprète des vœux de tous, les engage à mettre ce projet à exécution; il se prêtera volontiers à indiquer le jour d'une réunion des fabricans et autres industriels.

« Pour répondre à la demande de quelques-uns qui ont désiré connaître les droits dont le tarif prussien frappe à l'entrée les principales matières premières servant à la confection des draps, nous avons dressé, en ce qui touche ces articles, le tarif comparé ci-contre, de Belgique, de France et de Prusse. — Nous engageons nos concitoyens à le méditer; ils verront que le tarif prussien est plus libéral, et qu'en même temps qu'il favorise le travail du pays en imposant de faibles droits les ma-

tières premières brutes, il protège l'industrie allemande par des droits plus élevés sur les produits fabriqués. » (Suit le tarif.)

La clôture de L'EXPOSITION du TABLEAU de Monsieur COURT, ouvert à la Salle d'EMULATION, aura lieu le 5 novembre 1835.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 31 octobre.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.
Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Thérèse Maréchal, âgée de 51 ans, marchande, à Grivegnée, célibataire. — Marie Joseph Cayet, âgée de 38 ans, journalière, rue de Gueldre, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 2 novembre 1835, 3me. début de Mde. Saint Victor, le *Maçon*, opéra en 3 actes, la deuxième représentation de la *Croix d'Or*, vaudeville en 2 actes; la *Lettre de Change*, opéra en 4 actes.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mde. BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'annoncer qu'elle va transporter le siège de ses affaires, RUE VINAVER-D'ILE N° 606: ses nouveaux Magasins disposés dans un style neuf et pour la plus grande commodité des acheteurs, seront ouverts LE 31 OCTOBRE 1835.

Ses articles ont été augmentés de beaucoup d'autres. Elle a mis les plus grands soins dans les nombreux achats qu'elle avait à faire et surtout dans ceux qu'elle vient de faire à Paris, afin d'être à même d'offrir des assortimens entièrement frais et à la fois des plus complets et de meilleur goût: Modes, lingeries, soieries riches et unies dans tous les genres, soies des Indes, velours, blondes, mérinos français, stafs foncés, satins de laine, luxure, étoffes pour manteaux et manteaux confectionnés, cachemires français, cachemires indou, schalls, écharpes, fichus, etc.

Elle espère obtenir de plus en plus la confiance des personnes qui voudront bien se fournir chez elle; elle fera tous ses efforts pour la mériter: grande exactitude à les servir, toujours de très-beaux choix et beaucoup de douceur dans ses prix. 527

PETITS POIS en bouteille à 4 fr. 50 c., chez LEMAIRE, faubourg St-Laurent, rue du Calvaire n° 1066, ou rue Tête de Bœuf n° 659. 450

HUITRES anglaises 1^{re} qualité à 3 francs le cent chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

Une petite CALÈCHE de rencontre à VENDRE rue Bassa-Sauvignière, n° 829.

AVIS.

Le notaire FLECHET, de WARSAGE, fait connaître que la FERME dite des JESUITES, située à Fouron-le-Comte, VENANT D'ETRE VENDUE DE GRE-A-GRE, ne sera pas exposée en vente publique le MERCREDI 4 NOVEMBRE, comme l'ont annoncé DES AFFICHES PRECEDENTES. 285
QU'ON SE LE DISE.

PROVINCE DE LIEGE. ADJUDICATION DU DROIT DE NAVIGATION

MERCREDI 18 NOVEMBRE 1835, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier 1836, et finissant au 31 décembre même année, à l'adjudication publique, aux enchères et l'extinction de feux, du droit de navigation aux bureaux établis ci-après, savoir:

- Rivière de Meuse.
1^o Au dessus du pont de Huy.
2^o A Fragnée au lieu dit Six Maisons.
3^o A Lixhe.
- Rivière de Vesdre.
4^o A Chenée.
- Rivière d'Emblève.
5^o A Nouxflamme.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la première division des bureaux du gouvernement à Liège, et aux bureaux de MM. les commissaires de district. Liège, le 30 octobre 1835.

ADJUDICATION SANS RÉSERVE NI SURENCHÈRE.

Le 9 NOVEMBRE 1835, à deux heures après-midi, il sera procédé, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire, à la VENTE aux enchères d'une MAISON spacieuse, en très-bon état, composée de plusieurs corps de bâtimens, située à Liège, rue Agimont, près l'hôtel du gouvernement n° 524, ayant une sortie dans la rue de l'Empereur.

Il sera accordé terme de 9 années pour payer les deux tiers du prix.

S'adresser à M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente, et au n° 645 rue St. Denis, pour voir la maison. Ledit M^e BERTRAND, notaire, est chargé de VENDRE de gré à gré un CAPITAL de 20,000 francs productif d'intérêt.

A VENDRE,

En l'étude du notaire BERTRAND, UNE ACTION soit 30,229 dans la houillère de l'Espérance, bure du Crucifix, à Herstal. 469

GRANDE MAISON NEUVE,

SISE

PLACE DE LA COMÉDIE, A LIÈGE

A VENDRE.

Cette MAISON, à 3 ÉTAGES, commodément distribuée et très-solidairement et élégamment bâtie, avec PORTE COCHÈRE, COUR et JARDIN, contient plusieurs GRANDS SALONS richement ornés, cabinets, chambres à feu, cuisine, lavoir, pompes et citerne.

Un autre bâtiment au fond de la cour et également construit à neuf, renferme des remise et écurie, surmontées de deux étages, avec 4 chambres.

Le bel emplacement de cette superbe habitation au centre de la ville et la vue étendue et variée dont on y jouit, la rendent fort agréable sous tous les rapports.

L'acquéreur entrera en jouissance immédiatement. S'adresser pour la voir et pour renseignements, rue de l'Université n° 14. 498

VENTE D'UNE MAISON,

POUR SORTIR D'INDIVISION.

Le JEUDI 5 NOVEMBRE 1835, à 2 1/2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle et spacieuse MAISON, sise à Liège, rue devant St. Thomas n° 285.

La vente sera définitive sur la mise à prix de 40,500 francs, sans aucune réserve d'information.

Cette MAISON, ayant appartenu à feu M^r Jean-Antoine Gilman, est actuellement occupée à loyer par M^r Dothée de Bleret, dont le bail expirera à Noël prochain.

L'acquéreur aura toute sécurité et facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire, ou chez M. Félix Gilman, négociant, rue du Pont, pour connaître les conditions. 366

A LOUER GARNI OU NON

Un joli QUARTIER, dans une maison restaurée à neuf jouissant d'une superbe vue et bien aérée. S'adresser pour renseignements sur Meuse à l'Eau, n° 981.

VENTE D'IMMEUBLES.

Ensuite de jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, il sera procédé le 9 NOVEMBRE prochain, à deux heures après-midi, devant M. le juge de paix du quartier du Sud et Ouest de cette ville de Liège, en son bureau, rue Mont St. Martin, par le ministère du notaire BOULANGER, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES dont la désignation suit :

Premier lot. — Une MAISON avec cour et dépendances, située à Liège, rue Hors Château n° 393.

Deuxième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue St. Antoine dite Pourceaurue, n° 408.

Troisième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue St. Antoine dite Pourceaurue, n° 425.

Quatrième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue de la Couronne, Hors-Château n° 172, tenue par le sieur Libert.

Cinquième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue de la Couronne, Hors-Château n° 173, tenue par le sieur Corbusier.

Sixième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue de la Couronne, Hors-Château n° 174, tenue par la V^e Delbrouck.

Septième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue de la Couronne, Hors-Château n° 175, tenue par la dame Hendrick.

Huitième lot. — Une MAISON longeant la grand'route avec jardin, située dans la commune de Grivegnée, tenue par le sieur Delarge.

Neuvième lot. — Une MAISON et dépendances, située dans la commune de Grivegnée, tenue par le sieur Sougniez.

Dixième lot. — Une MAISON et dépendances, située dans la commune de Grivegnée, tenue par le sieur Piedboeuf.

Onzième lot. — Une PIECE DE TERRE et PRÉ, située à Payou, commune de Forêt, portée au cadastre pour 82 perches - 4 aunes, exploitée par le sieur Ancion.

Douzième lot. — Quarante trois perches cinquante huit aunes de TERRE à labour, situées dans la commune d'Oupeye, exploitées par le sieur Deffet.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire BOULANGER. 377

BOURSES.

PARIS, LE 30 OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant.	108 65	109 00
fin courant.	108 80	109 10
Trois pour cent, comptant.	81 60	81 85
fin courant.	81 65	81 90
Naples. Cert. Falc. compt.	99 35	99 45
fin courant.	99 35	99 45
Espagne. Empr. royal, compt.	34 1/8	34 1/2
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	34 0/0	34 1/2
fin cour.	00 0/0	00 0/0
3 p. c. compt.	20 7/8	20 7/8
fin cour.	00 0/0	00 0/0
Cortès, compt.	34 1/4	35 0/0
fin cour.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortès.	19 0/0	19 1/2
Dettes différées.	14 1/8	14 3/4
Emprunt Guebhard.	43 0/0	43 3/4
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	104 0/0	104 0/0
fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 0/0	102 0/0
fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	000 0/0	109 1/2

LONDRES, LE 29 OCTOBRE.

3 p. c. consolidés.	91 5/8	Escompte. 00 0/0
Belg. em. 1832 C. D.	103 1/4	Différées. 00 0/0
Holl. dette active.	55 1/4	Passives. 10 3/4
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie. 108 1/4
Portugais 5 p. c.	87 1/2	Bésil, emp. 1821. 84 1/2
Id. 3 p. c.	00 0/0	Mexicains, 5 p. c. 00 0/0
Espagne cortès.	43 1/2	Colomb. 00 0/0

AMSTERDAM, LE 30 OCTOBRE.

Dette active.	55 0/0	Rente française. 00 0/0
différée.	0 00/000	Métalliques. 99 1/4
Billet de chance.	24 5/8	Russie, H. et C. 103 3/4
Syndic. d'amor.	95 1/8	Esp. rente per p. 00 0/0
3 1/2.	79 1/4	Naples faiconief. 00 0/0
Soc. de comm.	117 0/0	Bresiliens. 86 0/0

ANVERS, LE 31 OCTOBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam.	518 0/0 perte		
Rotterdam.	518 0/0 perte P		
Paris p. fr. 100.	fl. 47 3/8 P	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p. Estr.	fl. 12 17 1/2 P	fl. 12 10 0/0 P	
Hamb. p. 40 MB 35 1/4		35 1/8	P 35 0/0 P
Bruxelles.	114 0/0 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			" H. 500		150 0/0 P
D'ANVERS.			BRESIL.	5	
Dette act.	5	104 3/4 A	E. à L. 1821		86 0/0 P
diffé.		43 A	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B Gueb. 5		28 1/4 A
Emp. 48 m.	5	101 1/2 P	R. P. à Am 5		28 1/4 à 3/8
A. B. 1835.			Emp. 1834.		41 1/2 à 42
Ac de la B.			Dette diff.		13 3/4 A
HOLLANDE.			Cortès à P		27 1/4 à 28 1/8
Dette act.	2 1/2		" à L.		27 3/4 à 28 1/8
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 et 99	lito Coup		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 5/8	Cert. Falc. 5		92 1/8 A
Lots fl. 100.		254 P	ÉTAT-ROM		
" fl. 250. 4		418	Levée 1832 5		101 1/2
" fl. 500. 4		700	" Ad. 1834 5		98 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300		122			

BRUXELLES, LE 31 OCTOBRE.

Em. R., fin ct.	101 1/2	Naples. 91 3/4		
" pri. moi.	101 1/2 dt 1	Rome. 101 1/2		
Dette active.	53 0/0 P	Bres. Rothsc. 86 1/4 A		
E. de 1832.	100 1/4 P	E. Ardo. 1835. 42 0/0 A		
Act. Soc. Gén.	84 0	Empr. Gueb. 28 0/0		
S. de c. de civ.	140 1/2 A	P. à Amst. 27 3/4 28 1/4 P		
Banq. de Belg.	110 0/0 000 P	Fin cour. 00 0/0 0/0		
S. de c. de S. O.	110 0/0 P	D. différée. 14 0/0 A		
S. Hauts-Fourn.	116 1/2 A	Cortès à Par. 00 0/0		
Banq. fonc.	97 0/0 P	" à Londr. 28 0/0 A		
S. du Cha. Flenu.	109 1/2 P	Coup. Cortès. 18 1/2		
Gal-Rus. ad. Br.	49 0/0 P			
Dettes act. H. d.	54 1/2	CHANGES.		
Syndi. d'amorti.	00 0/0	Amsterdam. 0/0 %		
Losr. av. coup.	99 0/0 A	Londres ct. 00 00 0/0		
" inscrip.	103 0/0 A	" 2 mois. 00 00 0/0		
Métalliques.	102 3/4 P	Paris. 0/0 av.		

VIENNE, LE 23 OCTOBRE.

Métalliques, 102 13/16. — Actions de la banque 1578.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 30 ET 31 OCTOBRE.

Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de coton, indigo et 17 passagers.

Le brick anglais Commerce, c. Barry, v. de St-Domingue, ch. de café, coton et bois de teinture.

Le chooner belge Rembrandt, c. Hayges, v. de Rio-Grande, ch. de cuirs et cornes.

MARCHÉ.

Hassel, le 30 octobre. — Froment l'hect., 15-40 — Seigle 9-70 — Orge, 40-40 — Sarrasin, 9 — Avoine, 6-30 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beur, kilog. 1-70

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,

POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

ÉDITION CLASSIQUE.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE

UNIVERSEL,

OU

DESCRIPTION DE TOUS LES LIEUX DU GLOBE

SOUS LE RAPPORT

DE LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE,

DE L'HISTOIRE, DE LA STATISTIQUE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, ETC., ETC.

DEUX GROS VOLUMES GRAND IN-8° (1).

Imprimés en caractères neufs, sur beau papier satiné;

CONTENANT :

Les variantes introduites dans les désignations géographiques (Géographie comparée);

Un grand nombre d'articles omis dans les autres dictionnaires, rectifiant ceux-ci sous le rapport des doubles emplois, des erreurs, omissions, etc. etc.;

La description ou l'indication des régions, empires, royaumes, républiques, provinces, villes, mers, fleuves, etc. de toutes les parties du globe, dans ses différents âges, et son état actuel; — leur longitude, leur latitude et leurs distances respectives; — la division et la statistique des gouvernements, ainsi que tout ce qui a rapport au commerce, aux productions, aux mœurs, aux usages et à la religion de chaque pays; — les détails historiques les plus essentiels, la patrie des hommes illustres ou fameux chez tous les peuples; — la valeur réelle et comparative des monnaies, poids et mesures; — les nouvelles divisions administratives, judiciaires, ecclésiastiques, militaires, maritimes, forestières, etc., etc.; — les collèges, séminaires, écoles de droit, de médecine, de pharmacie, de commerce, etc., etc.; — les académies, les bibliothèques, les musées, etc.; — les hôtels des monnaies, banques, bourses et chambres de commerce; — les manufactures, usines, houillères, etc.; — les curiosités, antiquités et monuments remarquables; — les eaux minérales et thermales, établissements de bains, etc.; — les fleuves, rivières et canaux flottables et navigables, les chemins de fer, les foires et marchés, le commerce, l'industrie, les productions, les revenus, la population, etc., etc.

De superbes cartes colorées et der planches donnant les pavillons, drapeaux, flammes et cocardes, et les monnaies; — Un précis de géographie, et un vocabulaire polyglotte des syllabes, racines, ou mots usités en lieux divers dans la composition des noms propres géographiques

Une chronologie de la science géographique jusqu'à ce jour.

Langlès, H. Langlois, Lapie, la Renaudière, Lesson, A. Letronne, Lévi, Malte-Brun, Mannert, Masselin, Maty, M'Callloch, Perrot, Ch. Picquet, Pinkerton, Pliné, Ptolémée, Quételot, Ritter, Robert, Ross, Ed. Smits, Strein, Strabon, Vandercappelle, Ph. Vandermaelen, Voegelin, Voss, Walkenaer, Varden, Worcester, etc., etc.

CONDITIONS.

Le DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE UNIVERSEL, imprimé soigneusement en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier satiné ce collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera, tout complet, vingt-quatre francs

Les deux volumes formeront quarante livraisons, d'un nombre de feuilles indéterminé, qui coûteront chacune soixante centimes.

Ces quarante livraisons formeront un ou deux volumes. On délivrera trois titres : deux titres, 1^{er} et 2^e, pour ceux qui voudront faire relier en deux volumes, et un seul titre pour ceux qui préféreront avoir le DICTIONNAIRE en un seul volume.

La première livraison va paraître; les autres se succéderont de dix jours en dix jours.

Ceux qui souscriront avant la mise en vente de la première livraison ne paieront le DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE que VINGT FRANCS (cinquante centimes la livraison); avant la mise en vente de la deuxième livraison, VINGT-DEUX FRANCS (cinquante-cinq centimes la livraison); à la mise en vente de la troisième livraison, le prix sera reporté à VINGT-QUATRE FRANCS.

Lorsque l'ouvrage sera complet et qu'il aura été apprécié quant à son mérite et à la quantité de matière qu'il comportera, le prix en sera porté à TRENTE FRANCS, prix encore bien modique puisqu'il contiendra tous les dictionnaires géographiques publiés jusqu'à ce jour.

Tous ceux qui souscriront de suite POUR SIX EXEMPLAIRES AURONT LE SEPTIÈME GRATIS.

On souscrit chez tous les libraires, les directeurs des postes et des messageries, et dans les cabinets de lecture; et à Bruxelles, chez les éditeurs, rue de Ruysbroeck, n° 9.

(1) Au moyen des abréviations, et des procédés typographiques que nous employons, nous pouvons faire entrer, dans nos deux volumes, la matière contenue dans les dictionnaires les plus complets. Ces deux volumes pourront se réunir en un seul pour ceux qui le désireront. (Voir les conditions.)